



UNION INTERPARLEMENTAIRE
BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

Assemblée générale

Point 10 de l'ordre du jour :
Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Déclaration de M. Alessandro Motter
Chargé de liaison

Nations Unies
New York, le 10 octobre 2007

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je me réjouis de prendre la parole à l'Assemblée générale sur le point 10 de l'ordre du jour relatif au premier rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix. Comme vous le savez tous, la paix n'est jamais entièrement acquise sans une bonne gouvernance, et le Parlement, une des institutions centrales de la gouvernance, joue un rôle clé dans le processus de consolidation de la paix.

Durant la première année de fonctionnement de la Commission, les réunions-pays sur le Burundi ont abouti à la définition d'un certain nombre de priorités critiques pour la consolidation de paix et pour la réduction du risque de rechute du pays dans le conflit. Les initiatives visant à améliorer la gouvernance et la démocratie étaient au cœur de ces priorités et nous nous en réjouissons. Dans son rapport, la Commission recommande notamment que le Parlement soit mieux à même d'adopter et de réformer les lois et de veiller à ce qu'elles soient conformes aux normes internationales des droits de l'homme.

Nous nous sommes efforcés de soutenir les efforts de la Commission au Burundi et en Sierra Leone. Au Burundi, nous avons travaillé avec le Parlement afin qu'il soit mieux armé pour légiférer et exercer ses compétences en matière de contrôle de l'action gouvernementale. Grâce à un financement alloué par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, nous avons commencé à mettre en œuvre des activités visant à former les femmes parlementaires, dont une destinée à amener les femmes parlementaires de tous les partis politiques à travailler ensemble à la promotion des droits de la femme. Enfin, et c'est très important, nous avons associé la direction du Parlement à une initiative de dialogue afin que le processus décisionnel soit le plus inclusif possible. En effet, on ne saurait surestimer l'importance du rôle de creuset de la réconciliation que joue le Parlement en servant d'intercesseur entre intérêts divergents dans la société, particulièrement dans le contexte de sortie de conflit propre au Burundi.

Ce qui vaut pour le Burundi vaut aussi pour la Sierra Leone. Nous tenons beaucoup à ce que le Parlement figure en bonne place à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, et de la communauté internationale en

général. Nous sommes redevables au peuple de la Sierra Leone de veiller à ce que le processus de paix, encore fragile, n'y soit pas compromis. Il faut que les élus du peuple dépassent les intérêts sectoriels au profit de l'intérêt général.

En tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux, l'UIP entend soutenir les initiatives visant à renforcer les parlements pour qu'ils soient représentatifs, transparents, accessibles, comptables de leur action, et efficaces.

Eu égard à ce qui précède, l'UIP va envoyer une mission en Sierra Leone pour passer en revue le fonctionnement du Parlement et aider des autorités parlementaires à recenser les besoins en vue mettre au point un projet global pour aider le Parlement à mieux s'acquitter de ses fonctions d'élaboration des lois, de contrôle et de représentation. Nous le faisons, je m'en réjouis, en coopération avec les Nations Unies.

Nous espérons vivement que la Commission de consolidation de la paix étendra son action à d'autres pays sortant d'un conflit. A cet égard, nous nous félicitons de la décision récente d'inclure le Libéria parmi les pays pouvant prétendre au soutien du Fonds de consolidation de la paix.

Pendant sa première année de travail, la Commission a pris nombre d'initiatives visant à donner plus de cohérence aux activités de consolidation de la paix, où les parlements élus démocratiquement figurent en bonne place dans les priorités de la Commission.

Je vous remercie.